

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 17 décembre 2014

Délibération n° 2014 - 17/12/2014 - 16

Diplômes d'université

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie universitaire du 4 décembre 2014

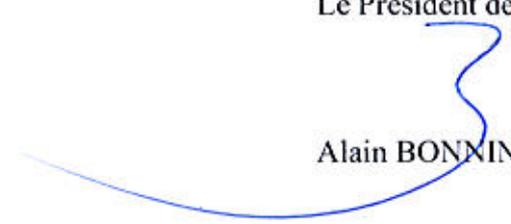
Après en avoir délibéré

Approuve, avec 22 pour (unanimité) :

les modifications apportées au diplôme universitaire (DU) « Hypnothérapie » et au diplôme inter-universitaire (DIU) « Hypnose médicale et clinique ».

Dijon, le 18 décembre 2014

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Alain BONNIN

P.J. : Relevé synthétique des votes et avis de la CFVU du 4 décembre 2014
Compte rendu de la Commission de la Pédagogie du 25 novembre 2014
Tableau des diplômes d'université

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Diplômes d'Université - CP 25.11.2014 et CFVU 04.12.2014

INTITULÉ	PORTEURS DU PROJET	DETAILS DE LA DEMANDE : objectif / public / organisation	CP	VOTE CFVU
Diplôme Universitaire (DU) « Hypnothérapie »	Sciences Humaines - Responsable de la formation Antoine BIOY - Ingénierie de conception de la formation Service commun de formations continue et par alternance (SEFCA)	EXTRAITS DU DOSSIER : <i>Validation particulière (formation courte) pour le DU « Hypnothérapie »</i> <i>Des professionnels formés par des instituts privés de qualité souhaiteraient valider ce diplôme universitaire. Les enseignements reçus par ailleurs justifient qu'ils n'aient pas besoin d'assister aux enseignements, mais la préparation et soutenance du mémoire serait nécessaire pour valider le DU.</i> <i>Les critères pour prétendre à la validation du DU par la seule soutenance du mémoire sont les suivants :</i> - <i>Etre psychologue, psychiatre ou interne en psychiatrie, psychothérapeute ARS</i> - <i>Avoir reçu et validé au moins 140 heures d'enseignement à la pratique de l'hypnothérapie</i> - <i>Avoir reçu une supervision de la pratique clinique d'au moins 20H (en groupe ou individuel)</i> - <i>Avoir une expérience clinique d'au moins 3 ans en hypnothérapie</i> - <i>Que le contenu théorique couvre les champs vus dans le DU d'hypnothérapie</i> - <i>Que la formation qui a été suivie soit assurée par des experts du champ de la santé, particulièrement de la santé psychique</i> <i>Les candidats doivent s'acquitter des droits universitaires, s'inscrire au DU (coût de 300€ selon le budget établi par le SEFCA) pour 4H de suivi méthodologique et une demi-journée de soutenance.</i>	Cf compte rendu de la CP	Avis favorable à l'unanimité
Diplôme Inter-Universitaire (DIU) « Hypnose médicale et clinique »	Sciences Humaines - Responsable de la formation Antoine BIOY - Ingénierie de conception de la formation Service commun de formations continue et par alternance (SEFCA)	EXTRAITS DU DOSSIER : <i>Validation particulière (formation courte) pour le DIU « Hypnose médicale et clinique » (ouvert en 2014 à l'Université de Brest et rentrée 2015 pour l'UB)</i> <i>Des professionnels formés par des instituts privés de qualité souhaiteraient valider ce diplôme inter-universitaire. Les enseignements reçus par ailleurs justifient qu'ils n'aient pas besoin d'assister aux enseignements, mais la préparation et soutenance du mémoire serait nécessaire pour valider le DIU.</i> <i>Les critères pour prétendre à la validation du DIU par la seule soutenance du mémoire sont les suivants :</i> - <i>Etre profession de santé (Diplôme d'Etat, thèse d'exercice...)</i> - <i>Avoir reçu et validé au moins 140 heures d'enseignement à la pratique de l'hypnose médicale</i> - <i>Avoir reçu une supervision de la pratique clinique d'au moins 20H (en groupe ou individuel)</i> - <i>Avoir une expérience clinique d'au moins 2 ans en hypnose médicale</i> - <i>Que le contenu théorique couvre les champs vus dans le DIU d'hypnose médicale</i> - <i>Que la formation qui a été suivie soit assurée par des experts du champ de la santé</i> <i>Les candidats doivent s'acquitter des droits universitaires, s'inscrire au DIU (coût de 300€ selon le budget établi par le SEFCA) pour 4H de suivi méthodologique et une demi-journée de soutenance</i>	Cf compte rendu de la CP	Avis favorable à l'unanimité